

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Les frais de scolarité, de demi-pension ou de pension, dus par les familles sont calculés selon le coût global et annuel d'un élève.

Ces frais ont été élaborés par le Conseil d'Administration du lycée. Ils sont basés sur une scolarité de 10 mois (septembre à juin). Ils tiennent compte des vacances scolaires, qui ont été soustraites, ainsi que des stages (de durée différente selon les classes) qui ont également été déduits.

Une facture vous sera adressée courant octobre 2011. Elle reprendra les éléments du tarif, ainsi que le montant des livres éventuellement.

Tout mois commencé est un mois dû. Une dérogation pourra être consentie seulement en cas d'absence de longue durée (au-delà de 15 jours), relative à une maladie et sur demande écrite de la famille.

Les changements de régime ne peuvent se faire qu'en début de trimestre, après demande écrite et rendez-vous avec le Chef d'Etablissement. Ne sont acceptés que les changements de régime suivants :

Externe → Demi-pensionnaire Demi-pensionnaire → Interne

Les bourses scolaires, pour les familles qui y ont droit, seront déduites des factures (le montant n'est connu qu'en Novembre)

Le règlement s'effectuera à votre choix :

- Par **dix** prélèvements automatiques du 15/10 au 15/06 de l'année scolaire (demande prélèvement à nous retourner + R.I.B)
- Par un 1^{er} acompte de 40 % au 15/10, le solde en deux versements au 15/02 et au 15/05 de l'année scolaire
- Pour les familles ayant déposé un dossier de bourse : par 1^{er} acompte le 15/10 (60 € pour les DP, 100 € pour les internes), le solde réparti sur 9 mois du 15/11 au 15/07 de l'année scolaire.
- Les familles ayant plusieurs enfants dans le lycée bénéficient d'une remise sur la scolarité de :
 - 10 % pour le deuxième enfant - 25 % pour le troisième enfant

Scolarité : Le lycée perçoit de l'état une somme forfaitaire destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. Les dépenses d'investissements tels que constructions, grosses réparations, achats de matériel et de mobilier, personnels d'encadrement de certaines activités (C.D.I, Internat, Entretien...) restent partiellement à la charge de l'Association du

lycée. C'est pour aider à couvrir ces dépenses qu'une participation mensuelle est demandée aux familles.

Frais généraux annuels : il est demandé le versement d'une somme forfaitaire obligatoire de **125 €**. Ce forfait sert à couvrir en partie les frais suivants : assurance, bibliothèque, photocopies de documents pédagogiques, visites à caractère pédagogique, cotisations.

Les frais liés à l'examen (rapport de stage, dossier de CCF) restent à la charge de l'élève.

De plus, une somme forfaitaire de **18.50 €** sera facturée aux élèves internes pour assurer le coût des frais généraux d'Internat (fournitures loisirs, transports pour sorties...).

Frais voyage d'études : cf. fiche relative aux éventuels voyages.

Tarifs (en €) : Les tarifs indiqués ci-dessous sont **annuels**. Ils sont à diviser par **10** pour connaître la répartition mensuelle.

CLASSES	Détail facture	Externes	Demi-pension	Internes
4^{ème} PP 3^{ème} PP	Scolarité	315.00	316.00	316.00
	Frais généraux	125.00	125.00	125.00
	Frais généraux internat	0.00	0.00	18.50
	Pharmacie	3.50	4.50	5.50
	Dégradations	5.50	5.50	6.00
	Restauration 5 jours		979.00	1829.00
	Restauration 4 jours		790.00	
	TOTAL		450.00	1430.00 sur 5 jours
Capa Bepa Bac Pro	Scolarité	345.00	345.00	345.00
	Frais généraux	125.00	125.00	125.00
	Frais généraux internat	0.00	0.00	18.50
	Pharmacie	3.50	4.50	5.50
	Dégradation	5.50	5.50	6.00
	Restauration 5 jours		985.00	1830.00
	TOTAL		479.00	1465.00

Les élèves externes sont autorisés à déjeuner le midi, après avoir acheté, la veille, un « ticket repas » au prix de **5.60 €**

LYCEE TECHNIQUES RURAL PRIVE – 1, allée de la Savine – 39400 MORBIER

Tél : 03.84.33.13.26 – Fax : 03.84.33.40.50 – Mail : morbier@cneap.fr - Site : www.lyceemorbier.com

N° SIRET : 778 403 949 000 10

Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture